

ANNEXE 1 : ETAT DES LIEUX DU BAILLEUR A L'ECHELLE DU RESERVATAIRE *MAIRIE DU PRADET*

Au 1^{er} janvier 2024, le bailleur et le réservataire disposent d'un parc réparti selon le tableau suivant :

		PATRIMOINE DU BAILLEUR A L'ECHELLE DU RESERVATAIRE		CONTINGENT DU RESERVATAIRE	
		En volume	En %	En volume	En %
LOGEMENTS SOUMIS A LA GESTION EN FLUX	TOTAL	99	100%	13	13,13 %

TYPOLOGIE	T1	0	%		
	T2	23	23%		
	T3	43	43%		
	T4	26	26%		
	T5	7	7%		
	T6	0	%		
	T7				
	T8				

LOCALISATION	QPV	0	%		
	HORS QPV	99	100%		

FINANCEMENT	PLAI	19	19%		
	PLUS	80	81%		
	PLS	0	%		

EVOLUTION DU PATRIMOINE DURANT L'ANNEE 2023	VENTES	0		0	
	LIVRAISONS	0		0	
	FIN DE DROITS	0		0	
	COMPENSATIONS NEGOCIEES SUITE A PERTE DE DROITS	0		0	

ANNEXE 2 : CALCUL DES DROITS DU RESERVATAIRE *MAIRIE DU PRADET*

1. Détermination du volume prévisionnel des logements à mettre à disposition par le bailleur pour l'année 2025 à l'échelle du réservataire

Le nombre de logements réservés est celui issu de l'état des lieux remis à jour chaque année.

Le nombre de logements prévisionnel à mettre à disposition du réservataire s'obtient selon le tableau ci-dessous :

a	Nombre de logements RPLS au 1 ^{er} janvier 2024	109
b	Logements identifiés comme n'étant pas légalement dans l'assiette (PLI, démolitions, ventes, etc.)	10
c	Assiette (a) – (b)	99
d	Taux de rotation 2023 du bailleur (dans l'assiette)	5,05%
e	Flux annuel (c) x (d)	5
f	Logements identifiés dans le décret du 20 février 2020 (mutations internes, relogements ANRU, ORCOD IN, LHI)	1 mutation
g	Autres logements à déduire (sous réserve accord préfectoral)	
h	Nombre de logements prévisionnel à mettre à disposition	4

2. Part du réservataire pour l'année 2025

Au regard du bilan 2024, le réservataire a disposé d'un trop perçu/pas assez perçu de : x % qui est pris en compte dans le calcul de sa part pour l'année **2025**.

i	Taux de logements du réservataire (cf. article 4.2)	13,13%
j	Nombre de logements prévisionnel à mettre à la disposition du réservataire (h) x (i)	0,6 logement, soit 0 à 1 logement